Abondance Consulting
société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 14 Rue de Port Royal - 93100 Montreuil
881 812 556 RCS BOBIGNY

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Sofian BENABDELHAK, associé unique de la société Abondance Consulting, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 14 Rue de Port Royal, 93100 Montreuil et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 881 812 556, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Extension de l'objet social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide d'étendre l'objet social à l'activité suivante :

Investissements financiers (actions, titres, cryptomonnaie).

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique modifie la rédaction de l'article des statuts concernant l'objet social comme suit :

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Conseil et services en systèmes et logiciels informatiques; Développement, édition et vente de; logiciels, de sites Web et d'applications Web et mobiles; Formation non réglementée dans les; domaines précités; Investissements financiers (actions, titres, cryptomonnaie). »

Le reste de l'article est sans changement.

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

S.B.

Monsieur Sofian BENABDELHAK



S.B.